

Fiche individuelle de prévoyance au 01.01.2026

Personnel / Confidentiel
Nom de l'assuré.e
et adresse postale

Données de base

N° AVS	756.0000.0000.00
Date de naissance	00.00.0000
Etat civil	XXX
Date d'entrée	00.00.0000
Employeur	XXX
Catégorie	Plan 10%

Salaires

1. Salaire assuré	CHF	85'000.00
-------------------	-----	-----------

Financement

Montant		Employé		Employeur		Total
2.1. Contribution épargne annuelle	9.00 % CHF	7'650.00	8.00 % CHF	6'799.80	CHF	14'449.80
2.2. Contribution risque annuelle	1.00 % CHF	850.20	5.00 % CHF	4'249.80	CHF	5'100.00
2.3. Contribution totale annuelle	CHF	8'500.20	CHF	11'049.60	CHF	19'549.80
2.4. Contribution totale mensuelle	CHF	708.35	CHF	920.80	CHF	1'629.15

Données techniques

3.1. Avoir de vieillesse au 01.09.2025	CHF	56'654.95
3.2. Bonification épargne (2025)	CHF	4'816.60
3.3. Intérêts de 2.00% (2025)	CHF	377.70
3.4. Avoir de vieillesse au 01.01.2026	CHF	61'660.40
3.5. Montant selon minimum LPP	CHF	37'427.40
3.6. Prestation de libre passage	CHF	61'873.00
3.7. Montant disponible pour l'accession à la propriété	CHF	61'660.40
3.8. Montant maximal de rachat	CHF	430'914.60
3.9. Mise en gage pour la propriété du logement		non

Prestations assurées

4.1. Invalidité		
Rente d'invalidité annuelle	CHF	34'000.00
Rente d'enfant d'invalidité annuelle	CHF	6'800.00
4.2. Décès		
Rente de conjoint annuelle	CHF	20'400.00
Rente d'orphelin annuelle	CHF	6'800.00
Capital au décès (si aucune rente de survivants)	CHF	61'660.40

5. Prestations de retraite projetées avec un taux de 0.00%

	Taux de conversion	Capital de retraite probable	Rente de retraite annuelle probable
A l'âge de 60 ans / au 01.04.2036	5.10%	CHF 214'234.40	CHF 10'925.95
A l'âge de 61 ans / au 01.04.2037	5.28%	CHF 229'534.40	CHF 12'119.40
A l'âge de 62 ans / au 01.04.2038	5.46%	CHF 244'834.40	CHF 13'367.95
A l'âge de 63 ans / au 01.04.2039	5.64%	CHF 260'134.40	CHF 14'671.60
A l'âge de 64 ans / au 01.04.2040	5.82%	CHF 275'434.40	CHF 16'030.30
A l'âge de 65 ans / au 01.04.2041	6.00%	CHF 290'734.40	CHF 17'444.05

Remarques

Le taux d'intérêt de l'année en cours est de 0.00% et celui utilisé pour la projection est de 0.00%.

Le règlement de prévoyance constitue la base de la présente fiche individuelle. Seules les prestations calculées selon le règlement de prévoyance en vigueur au moment de leurs droits font foi.

La présente fiche individuelle annule et remplace les précédentes.

Contact

Joëlle Hadorn / joelle.hadorn@kessler.ch / +41 21 321 66 33

Fondation de prévoyance Musiques-Arts
c/o KESSLER PREVOYANCE SA
Avenue de la Gare 44
Case postale 950
CH-1001 Lausanne
www.kessler.ch